

**Sujet :** Différé de l'investiture de D. Trump

**Objet :** Classement sans suite

### **Plaintes RTBF/La Une/Cérémonie d'investiture de D.Trump (contrat de gestion)**

Les plaintes dénoncent une forme de censure exercée par la RTBF lors de la diffusion de la cérémonie d'investiture de D. Trump, l'éditeur ayant choisi de sélectionner ce qui peut être ou pas accessible aux téléspectateurs. Elles considèrent qu'il s'agit d'infantilisation par un média digne d'une dictature.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (« CSA ») a pour mission de vérifier le respect de la législation applicable aux médias audiovisuels (télévision et radio, médias audiovisuels en ligne) établis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, le CSA s'assure notamment que les éditeurs ne diffusent pas de programmes contraires à certains principes fondamentaux énoncés dans la législation audiovisuelle notamment s'ils sont contraires aux lois, décrets, règlements, à l'intérêt général ou s'ils portent atteinte à la dignité humaine, constituent des infractions relevant du racisme et de la xénophobie, contiennent ou promeuvent des discriminations, des incitations à la haine ou à la violence ou ne respectent pas les règles en lien avec la protection des mineur.e.s. Ces règles sont principalement comprises dans le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels (SMA) et aux services de partage de vidéos (SPV).

Le Secrétariat d'instruction du CSA (« SI ») a visionné le programme que vous dénoncez et a constaté que la RTBF a organisé une émission "Etats-Unis, spéciale investiture" le 20 janvier 2025, commençant à 17h. Elle se compose de successions de discussions en studio et de reportages vidéos en live commentés soit par une journaliste correspondante sur place, à Washington, soit par les intervenants sur le plateau.

A 18 h 03, après la prestation de serment de M. D. Trump, un retour en plateau est opéré. La directrice éditoriale adjointe de l'information de la RTBF, Mme A. Didier, explique le choix de la RTBF de ne pas diffuser le discours du nouveau président en direct, laissant un léger décalage. Ce décalage est d'environ 2 minutes.

Le début de la diffusion a lieu à 18h12, avec une traduction orale et se termine à 18h42. Aucun commentaire externe n'est fait. Les commentaires des images reprennent à la fin du discours. A 18h46, il y a un retour en plateau. Des extraits du discours sont rediffusés et commentés. L'émission se termine à 19h15.

**Sujet** : Différé de l'investiture de D. Trump

**Objet** : Classement sans suite

Nous avons analysé les plaintes reçues à l'aune du contrat de gestion de la RTBF, notamment les points suivants :

#### « 1. Missions

- *La RTBF est le service public audiovisuel francophone de Belgique. Moderne, indépendante et fiable, elle a pour ambition d'être un média de référence pour l'ensemble des publics de la Fédération. Ses missions historiques consistent à informer, éduquer et divertir. Elles doivent être traitées de manière transversale et équilibrée sur tous les médias de la RTBF.*
- *Dans le monde d'aujourd'hui, cela signifie émanciper, développer l'esprit critique, expliquer la complexité, promouvoir le débat, le pluralisme et la culture, révéler les talents, divertir, oser, innover, fédérer, favoriser la cohésion sociale, l'égalité et la diversité, accompagner les publics face aux risques notamment de fausse information, de propagande, de manipulation, de fragmentation ou d'isolement, donner des clés pour exister dans l'espace privé, public et démocratique, dialoguer avec les publics et être moteur de développement durable, social, économique, culturel, citoyen et démocratique, notamment au sein des écosystèmes. La RTBF a pour vocation de « faire société », de faire sens et de créer du lien dans un monde qui polarise. Elle inspire et connecte les publics pour renforcer la confiance en soi et la société dans son ensemble.*
- (...)

#### 2. Valeurs

- *La RTBF est une entreprise publique autonome à caractère culturel. Elle agit en toute indépendance éditoriale non seulement vis-à-vis de l'État et de tous les pouvoirs publics, mais aussi des groupements économiques, politiques, sociaux, culturels ou sportifs. Son indépendance et sa liberté de programmation sont garanties contre toute forme de censure préalable ou d'ingérence préventive d'une quelconque autorité publique ou privée. La RTBF et ses équipes continuent de s'inscrire dans des normes de déontologie et d'éthique les plus élevées. »*
- *9. Information*
- *La RTBF est un acteur de référence en matière d'information. Elle accompagne les publics face au flux de données, à l'abondance des sources d'information, au besoin de savoir et aux*

**Sujet :** Différé de l'investiture de D. Trump

**Objet :** Classement sans suite

*risques de manipulation, de polarisation ou d'isolement. Ce droit et ce devoir d'informer sont encore plus prégnants dans l'univers numérique. Elle propose une information locale, communautaire, régionale, fédérale, européenne et internationale, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, qui aborde tous les enjeux de société, sans tabous. Elle traite de toute question d'intérêt général, y compris le paysage institutionnel belge, l'actualité en Flandre et en Communauté germanophone et les travaux des assemblées parlementaires.*

- *Pour mériter la confiance des publics, cette information doit être de qualité, pluraliste et faite dans un esprit d'impartialité et de neutralité. Les valeurs éditoriales de l'information à la RTBF sont l'indépendance, la fiabilité, la transparence, la diversité, l'audace, l'accessibilité et l'utilité aux publics. La RTBF s'assure que sa ligne éditoriale et la déontologie soient respectées dans l'ensemble de son offre. La RTBF rectifie spontanément et sans délai une erreur avérée. Cette rectification doit être claire et visible pour les publics en identifiant l'erreur en question et la correction de celle-ci.*
- *La RTBF est un membre actif du Conseil de déontologie journalistique. Elle en respecte le code de déontologie ainsi que ses avis et est attentive à ses recommandations. Elle respecte également le cordon sanitaire médiatique.*
- *La RTBF décode l'information, clarifie les enjeux démocratiques, vulgarise des sujets complexes, notamment scientifiques et technologiques, et évite le sensationnalisme, les simplismes et la banalisation de la violence.*

Nous estimons qu'en opérant une diffusion différée de deux minutes (et non pas une censure), pour des raisons largement expliquées, la RTBF n'a pas fait d'erreur manifeste d'appréciation dans l'application de son contrat de gestion. Elle est restée dans le cadre de sa liberté éditoriale, a expliqué ses choix de manière transparente. Il n'appartient pas au CSA de se prononcer sur cet exercice de la liberté éditoriale, qui procède de la liberté d'expression, valeur cardinale dans nos sociétés démocratiques. Dès lors, **nous classons votre plainte sans suite en ce qui concerne la législation audiovisuelle.**

Par contre, votre plainte semble susceptible de soulever un enjeu de **déontologie journalistique**, dont la mission de contrôle est assurée, non par le CSA, mais par le [Conseil de déontologie journalistique /CDJ](#).

**Sujet** : Différé de l'investiture de D. Trump

**Objet** : Classement sans suite

**Nous nous permettons donc, conformément à la législation, de transmettre votre plainte au CDJ qui devrait reprendre directement contact avec vous.**

Enfin, sachez que vous pouvez, si vous le souhaitez, interpeller le service de médiation de la RTBF (ce dernier est tenu de vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrables) via le lien ci-après :

<https://support.rtbf.be/hc/fr-fr/requests/new>